



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le



23138767

B,

23 OCT. 2023

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles
Greffe

N° d'entreprise : 0563 752 320

Nom

(en entier) : BURGER KING SEE

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège : Avenue Louise 489 - 1050 Bruxelles

Objet de l'acte : Démission - Nomination - Procuration

(extrait des résolutions écrites des actionnaires signées le 13 octobre 2023)

Les actionnaires adoptent à l'unanimité les résolutions suivantes :

(1) Prise de connaissance de la démission avec effet au 31 octobre 2023 des personnes suivantes en tant qu'administrateur de la Société :

- TRIBECA INVEST SRL, ayant son siège social à Avenue Circulaire 120, 1180 Uccle, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0678.816.985 et représentée par Monsieur Emmanuel Poznanski ;
- KHARIS CAPITAL ADVISORY BELGIUM SRL, ayant son siège social à Avenue Louise 489, 1050 Ixelles, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0632.454.351 et représentée par Monsieur Daniel Grossmann.

(2) Nomination des personnes suivantes en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 31 octobre 2023 et ce jusqu'au jour de l'assemblée générale ordinaire devant être tenue en 2029 :

- O&C Management SRL, ayant son siège social à Zilverberklaan 88, 2820 Bonheiden, inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0661.975.411 et représentée par Monsieur Kevin Derycke ;
- Monsieur Alain Sethi, domicilié à Hertizentrum 12, 6300 Zug, Suisse.

(3) Procuration spéciale avec pouvoir de substitution à :

- Monsieur Adriaan de Leeuw, ainsi qu'à tout autre gérant ou employé d'AD-Ministerie SRL, chacun élisant aux fins de cette procuration domicile à Brusselsesteenweg 66, B-1860 Meise

; et

- chacun des administrateurs,

afin de poser, exécuter et signer tous les documents, instruments, démarches et formalités et afin de donner toutes les instructions nécessaires ou utiles afin d'exécuter les décisions précitées, en ce compris mais sans s'y limiter :

- la réalisation des formalités de publication nécessaires ; et
- l'envoi d'une copie des présentes résolutions dûment signées au conseil d'administration et au commissaire.

Ad-Ministerie SRL
représentée par
Adriaan de Leeuw

Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 31/10/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).